

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE**

À une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Waterville tenue le 19 décembre 2022 à 19h10, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1

Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2

Karl Hunting, conseiller au siège no 3

Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4

Véronique Blais, conseillère au siège no. 5

René Bessette, conseiller au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 2.0 Adoption du règlement no 665 de taxation et tarification des services pour l'année 2023
- 3.0 Mandat services professionnels Aménagement de la Salle électrique-mécanique du 660 rue Couvent
- 4.0 Compensation coût de la vie 2022
- 5.0 Période de questions.
- 6.0 Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h10 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

5316-2022-12-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité



D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

5317-2022-12-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT 665 – RÈGLEMENT DE TAXATION ET TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT les différents pouvoirs que la Loi sur les Cités et Ville accorde en matière de taxations et tarifications;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance ;

CONSIDÉRANT que pour obtenir les sommes nécessaires aux dépenses d'administration et faire face aux obligations de la municipalité, il y a lieu d'adopter par règlement les différents taux de taxation et tarification pour les services pour l'année 2023;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville adopte le règlement # 665 sur la taxation et la tarification pour l'année 2023.

5318-2022-12-19

MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS AMÉNAGEMENT DE LA SALLE ÉLECTRIQUE-MÉCANIQUE DU 660 RUE COUVENT

ATTENDU QUE la Ville de Waterville désire procéder à la réalisation de plans et devis pour l'aménagement de la salle électrique-mécanique du 660 rue Couvent ;

ATTENDU QUE la ville de Waterville a reçu une offre de la firme « Les Service exp inc. » pour la réalisation de ce mandat pour un montant de 16 000\$ avant taxes;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville accepte l'offre de la firme « Les Service exp inc. » au montant de 16 000\$ avant taxes pour la réalisation de plans et devis pour l'aménagement de la salle électrique-mécanique du 660 rue Couvent;

De financer ces travaux par le surplus de l'exercice ;



D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues au devis, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

5319-2022-12-19

COMPENSATION COÛT DE LA VIE 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont discuté à huis clos des conditions de travail reliées aux conventions collectives et aux ententes de travail en vigueur ;

ATTENDU QUE la ville de Waterville a reçu une offre de la firme « Les Service exp inc. » pour la réalisation de ce mandat pour un montant de 16 000\$ avant taxes;

ATTENDU QUE depuis plusieurs mois, les Québécois luttent contre l'inflation;

ATTENDU QUE les plus récentes données de Statistique Canada indiquent un IPC accru de 7% en août au pays, par rapport à l'année précédente et qu'en juillet, cette hausse était de 7.6% et même de 8.1 % en juin;

ATTENDU QUE la situation est exceptionnelle;

ATTENDU la pénurie de main-d'œuvre;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu

De remettre, une compensation de 3% du salaire gagné en 2022, à l'ensemble du personnel de la Ville, incluant les pompiers. Les conditions de travail actuelles demeurent toutefois inchangées.

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable présent.

5320-2022-12-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h20.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

